

La lettre du CNI

Numéro 49 / Février 2007 - 2€

www.cni.asso.fr

Le mot de la Présidente



SARKOZY
SÉGOLÈNE



JARDRY

BAYROU

Quel choix

DE VILLIERS

VOYNET

BESANCENOT

BUFFET

LAGUILLER

LE PEN

LE CNI REAGIT page 2

ACTUALITE page 7

LA VIE DES FEDERATIONS page 8

Les couacs
de Marie-Ségolène

Les promesses
d'Hollande

Elections législatives :
un trait d'union
avec la Présidentielle



Mouvement associé à



“ Les couacs de Marie-Ségolène...”

Depuis son investiture par le parti socialiste à l'élection présidentielle, Ségolène Royal patauge, s'enlise avec sa démocratie participative et accumule les âneries. Elle n'en rate pas une : la question du Hezbollah, le nucléaire iranien, la justice chinoise, les statistiques portant sur les femmes battues, la souveraineté du Québec, le sous-marin nucléaire français etc, etc. Peut-on vraiment lui confier l'accès au gros bouton rouge ? **Espérons que les Français ne soient pas dupes sur la crédibilité de Ségolène Royal à exercer les plus hautes fonctions de l'Etat...** Notre devoir est de leur ouvrir les yeux.

“ Le droit au logement opposable ”

Après l'énorme battage médiatique du collectif « Les enfants de Don Quichotte », ce dernier a réussi à imposer le principe du droit au logement opposable... L'Etat et les Collectivités locales seront ainsi dans l'obligation de proposer un logement social à tous les Français mal logés. Un des premiers effets pervers de cette loi sera sans aucun doute l'application stricte de la loi SRU, loi qui impose aux communes un quota de 20 % de logements sociaux. Questions : **Ne pouvons-nous pas mieux attribuer les logements sociaux, à savoir exclusivement aux bas revenus ? Ne pouvons-nous pas mieux faciliter l'accession à la propriété du parc HLM à ses occupants ?**

“ Le savez-vous ? ”

« Le Français dépense 1 643 euros par an pour sa voiture et 60 euros pour sa literie. Sachant qu'un individu qui vit 78 ans passe 24 ans dans son lit, dans lequel il tourne et se retourne 40 fois par nuit la question devient primordiale... Un grand nombre de personnes de moins de 45 ans souffre de lombalgie et cela coûte à la Sécurité Sociale 3,5 milliards d'euros ! Ne pouvons-nous pas imaginer un plan literie à l'image du plan Juppé pour les voitures neuves ? »
Extrait du blog de Jean-Michel Jardry <http://jean-micheljardry.hautetfort.com/>

“ La destruction des biens a-t-elle davantage de valeur que la défense des idées ? ”

Il ressort du décret du 26 janvier dernier, que le CNI constitue le 5^{ème} parti de France au titre de sa représentation au Parlement. Sa présence à l'Assemblée Nationale, au Sénat le place ainsi devant le parti des Verts et celui de Philippe de Villiers, le Mouvement pour la France. Malgré cette réalité, le CNI continue d'être victime d'un ostracisme médiatique. “ Comment justifier que les partis tels que les Verts ou le MPF puissent bénéficier d'un accès qui nous est refusé ? Comment ne pas être choqué par la visibilité accordée par les médias à la candidature de José Bové à l'élection présidentielle ? Voilà un homme qui est condamné, multi-récidiviste, absolument pas décidé à arrêter ses méfaits et qui reçoit une écoute bienveillante de la part des médias. Cette situation est inadmissible. L'utilisation de la violence, la destruction des biens d'autrui auraient-elles davantage de valeur aux yeux des médias que la défense des idées ? ” a expliqué Annick du Roscoât dans un récent communiqué.

Renouvelez dès à présent votre cotisation et votre abonnement

Bulletin à découper et à renvoyer accompagné de votre chèque à l'ordre du CNI - 6, rue Quentin Bauchart 75008 PARIS
Tél. : 01 47 23 47 00 - Fax : 01 47 23 47 03 - Email : secretariat@cni.asso.fr

Nom Prénom

Adresse

Ville Code postal Tél.

J'adhère

CNI/UMP CNI seul

est règle la cotisation 2007 de : 30€ individuel 40€ couple 10€ jeune €

Je souscris

Un abonnement d'un an (10 numéros) à 20€ Un abonnement de soutien à 50€ €

Total €



Editorial

Qui en dehors des membres du CNI pensait que nous obtiendrions 335 promesses de signatures ? Sans doute pas la classe politique parisienne, trop souvent éloignée du sentiment profond exprimé en province. Pourtant nous avons une bonne image, de bonnes idées, et un bon candidat qui a fait preuve ces derniers mois d'une activité et d'un sérieux, qui lui ont valu l'estime de tous ceux qu'il a approchés.

Des anciens sont revenus, des fédérations ont revu le jour, les adhésions ont fait un bond, et la presse a largement fait écho à ce dynamisme. La presse de province bien entendu, car la presse de Paris ne parle quasiment jamais de nous.

Comment expliquer ce silence, alors que le « Journal Officiel » du 27 janvier indique qu'avec huit parlementaires (quatre députés, quatre sénateurs), le CNI est le cinquième parti de France, devant les Verts et le MPF ? Pourquoi la « grande presse » fait-elle semblant de l'ignorer ? Ce n'est pas faute de place : elle parle à loisir d'un tas de « petits candidats » qui n'ont ni mouvement, ni élus locaux, ni parlementaires. **A croire qu'il vaut mieux brûler un Mac Do, faire de la prison, que d'avoir des idées !**

Dans ces conditions, force est de constater que la candidature du CNI, pourtant bien engagée, ne peut aboutir. Les maires Divers Droite nous ont clairement indiqué qu'à un an des municipales, il fallait se montrer... prudent ! Nous en tirons ce jour les conséquences.

Mais nos convictions demeurent plus fortes que jamais, et nous ferons en sorte de faire valoir nos propositions à tous les niveaux tant à l'élection présidentielle, qu'aux législatives, cantonales et municipales... Vous les trouverez exposées et développées dans ce numéro de « La Lettre du CNI » :

- pour une TVA sociale, créatrice d'emplois, pour le service minimum, pour le retrait de l'habitation principale de l'ISF, pour la reconnaissance du vote blanc comme suffrage exprimé, pour la gestion participative de l'entreprise, pour une caisse d'allocations-chômage destinée aux travailleurs indépendants, pour la création d'un grand ministère du Tourisme et d'une université de la Mer...
- contre le communautarisme, contre le mariage « homo », contre les essais OGM en plein champ (mais pour lorsqu'ils sont réalisés en laboratoire), contre le droit de vote aux étrangers...

Nous continuerons à développer nos analyses. Le « Blog » de campagne a été largement consulté par les militants et sympathisants du CNI, mais aussi par de nombreux citoyens désireux de s'informer ! Je vous invite à vous reporter à l'extrait publié dans le présent numéro. Vous y découvrirez la « Question interdite » qu'aucun gouvernement, qu'aucun candidat à part Jean-Michel Jardry n'a encore osé ou voulu poser jusqu'ici. La voici : par quoi remplacer le libre-échange mondial qui a atteint ses limites ? Nous sommes pour un libéralisme tempéré et pour une mondialisation équitale. Encore faut-il redonner à l'économie une éthique et une morale, dont elle semble aujourd'hui bien dépourvue !

« Nos convictions demeurent fortes, nous les ferons valoir. »

Nous ne renonçons pas à notre liberté d'expression, et nous sommes résolu à la défendre à n'importe quel prix. C'est ainsi que je soutiens Christian Vanneste, député de Tourcoing, vice-président de la Communauté urbaine de Lille, qui a donné son opinion sur l'homoparentalité.

Nicolas Sarkozy, a réaffirmé le 5 février dernier son opposition au mariage et à l'adoption par les homosexuels. J'en prends acte. Comme nous, il n'est pas pour cela homophobe. Est-ce donc un si grand crime de dire que « l'homosexualité ne permet pas d'engendrer la vie » et « l'éducation des enfants passe par un père et une mère » ? Ceci est un constat de bon sens et non un jugement sur la sexualité des uns et des autres. **Au CNI, nous nous attachons aux droits des enfants et non au droit à l'enfant.**

« Le courage du bon sens »

Vous le savez - et je ne me lasserai jamais de le répéter sur tous les tons - le CNI n'est pas seulement un parti. C'est d'abord un courant profondément enraciné dans le paysage politique français. Mouvement associé et non intégré à l'UMP, il existait avant l'UMP, il a continué et continuera à exister. Le 14 janvier, Nicolas

Sarkozy a affirmé que sa France était « celle de tous les Français sans exception ». C'est effectivement l'attitude d'un « Responsable ». **L'union ne veut pas dire uniformité**, surtout au pays de la liberté. Ne pas vouloir l'admettre serait suicidaire. L'on a souvent besoin d'un plus petit que soit comme l'écrivait ce bon Monsieur de la Fontaine. Nicolas Sarkozy le sait bien, lui qui doit son premier mandat de maire de Neuilly à trois élus CNI...

Autre tentation des hommes de droite : dans le souci de ratisser large, faire siennes les idées de l'adversaire. C'est ainsi que l'on encourage le communautarisme, que l'on défend l'homoparentalité ou que l'on prône le droit de vote pour les étrangers. C'est un jeu dangereux - en tout cas risqué. La logique du second tour est impitoyable, c'est entendu : pour être élu, il faut déborder le plus largement possible son électoralat naturel. Mais il ne faut pas non plus le dissuader de vous donner ses voix !

Nicolas Sarkozy a assuré qu'il ne croyait pas « à la realpolitik qui fait renoncer à ses valeurs sans gagner des contrats ». Bravo ! Monsieur le candidat à l'élection présidentielle, soyez fidèle à cet engagement, sous peine de perdre les électeurs du CNI. Ils ne voteront pas Royal, rassurez-vous, mais ils pourraient être tentés de voter de Villiers ou Bayrou - ou, mieux, d'aller à la pêche, s'il fait beau le 6 mai ! Il est encore temps de les rassurer, la balle est dans votre camp. Les Indépendants se sont toujours montrés aussi fermes sur leurs convictions que patients dans leur mise en œuvre.

Respectueuse de la fonction de Président, à titre personnel, j'estime que nous devons attendre la décision de Jacques Chirac. Cet avis est largement partagé par les membres du Bureau Politique. Le Conseil National du CNI votera le 17 février, les débats seront libres en notre sein. J'y prônerai le « Oui-Si » à Nicolas Sarkozy. Mais ne préjuge en rien des résultats du vote.

Je vous recommande, pour terminer, le dernier livre du professeur Michel Godet, membre du Conseil d'analyse économique. Son titre « Le Courage du bon sens » (Editions Odile Jacob). Tout un programme pour des politiques décidés à faire bouger les choses !

Annick du Roscoët

Echos de campagne

Faire de la politique autrement

J.M. Jardry



Le CNI a mobilisé toute son énergie pour soutenir la candidature de Jean-Michel Jardry à l'élection présidentielle.

Les adhérents et sympathisants ont suivi d'un œil fidèle la campagne. En trois mois de campagne, Gond-Pontouvre, Mont-de-Marsan, Nantes, Lille, Dieppe, Saint-Etienne, Lyon, Le Mans etc., Jean-Michel Jardry est allé à la rencontre des Français avec pour seul mot d'ordre

« faire de la politique autrement » et « dire la vérité aux Français »... Il souhaite « donner une définition nouvelle du "comment vivre mieux ensemble" basé sur le respect, la dignité de la personne humaine, le tout couronné par le panache, l'esprit de découverte et l'optimisme qui animent les conquérants de nouvelles espérances ».

Gestion participative de l'entreprise, reconnaissance du Vote Blanc, TVA sociale sur les marchandises importées... voici quelques-uns des thèmes qui furent abordés.

<http://jean-micheljardry.hautetfort.com/>

La TVA sociale, créatrice d'emploi

L'assiette actuelle des cotisations sociales est défavorable à l'emploi. En France, les charges sociales sur salaire pèsent lourdement. Elles sont répercutées dans les prix de revient (vente) des produits fabriqués en France. Elles ne s'appliquent pas, en effet, sur les produits importés. Ces derniers sont par conséquent favorisés. Asseoir le financement de la protection sociale sur les seuls salaires incite à la délocalisation des emplois. Une réforme du financement de la protection sociale par le biais de la TVA sociale permettrait de favoriser les entreprises qui emploient en France.

En 2005, notre député Christian Vanneste a déposé une proposition de loi en ce sens. Ce concept fiscal vise à financer la protection sociale par la taxe sur la valeur ajoutée, qui touche tous les produits commercialisés, plutôt que par un prélèvement sur les salaires. Il ne s'agit donc pas, en pratique, d'augmenter les prélèvements obligatoires mais d'en modifier uniquement le mode de prélèvement. En résumé, il s'agit de taxer

les achats et non pas le travail.

Système appliqué au Danemark ou encore en Allemagne, l'intérêt de la TVA sociale est de transférer une partie des cotisations sociales sur la TVA. Ses effets sont notamment :

- La baisse des charges aide les entreprises « nationales » à être plus compétitives et attire les capitaux étrangers ;
- Les salaires bruts restent inchangés ;
- Les hausses de salaires sont facilitées car elles n'entraînent plus de hausses des cotisations. »
- Les produits importés, comme les produits fabriqués en France, participent au financement de notre protection sociale. Il ne s'agit pas d'une mesure de protectionnisme déguisé.

L'intérêt d'une telle réforme serait de faire contribuer de manière identique les importations et les productions nationales

au financement de la Sécurité Sociale. En effet, dans le système actuel, le coût de la protection sociale n'est répercuté que sur les produits et services élaborés en France.

Une telle mesure aurait par conséquent un impact positif sur la politique de l'emploi. Ce système entraînera une amélioration de la compétitivité des biens produits sur le territoire national et permettra de réduire

le coût du travail. Il ne s'agit pas de créer un nouvel impôt mais d'un transfert d'une catégorie d'impôt à une autre.

La TVA sociale sauvegarde notre système de protection sociale et permet de

promouvoir l'emploi tout en relevant les défis posés par une économie mondialisée. « Le libéralisme sera alors tempéré et la mondialisation plus équitable... »

“Amélioration de la compétitivité et réduction du coût du travail”

Notre refus du communautarisme

La discrimination positive est une politique discriminatoire visant à octroyer un traitement différentiel à une catégorie afin de compenser une inégalité de fait préexistante. Elle est ainsi à la fois le désir de réparer un préjudice subi et de se servir d'un moyen inégalitaire pour atteindre des objectifs d'égalité.

Elle existe en France depuis plusieurs années notamment dans le domaine de l'emploi, par exemple à travers le dispositif mis en place par la loi du 10 juillet 1987, qui impose à l'ensemble des employeurs une obligation d'emploi égale à 6% de l'effectif salarié au bénéfice des travailleurs handicapés ou encore la loi relative à la parité hommes-femmes.

Accepter la discrimination positive c'est renforcer le communautarisme. Ce dernier étant la conséquence de la première. Toute discrimination positive constitue ipso facto une discrimination négative à l'égard d'une autre personne. C'est un concept à « double-face ». Elle sera toujours positive

pour celui qui en bénéficie et négative pour celui qui en est exclu. Privilégier des individus selon leur profil racial ou religieux signifie que d'autres, à qualités égales, seront refoulés. Si l'on réserve des quotas d'emplois pour les femmes ou les Noirs, on élimine par là-même des hommes, des Blancs ou des Asiatiques.

“Accepter la discrimination positive c'est renforcer le communautarisme.”

On ne transige pas avec les valeurs et principes de la République. Ces derniers doivent primer sur toute considération de fait. La Constitution française interdit, selon le principe d'égalité, de distinguer les citoyens d'après leur race, leur origine ou leur religion. Aucune fin ne justifie les moyens. La justice commande que seule la compétence soit prise en compte et non son appartenance ethnique ou religieuse. L'individu, comme tout autre, accède à sa fonction par le mérite. En appliquant le principe de discrimination positive, on ne jugera plus selon les capacités individuelles mais selon l'appartenance à une communauté.

Discriminer positivement telle « minorité visible » entraînerait tôt ou tard toutes les minorités ou communautés à revendiquer les mêmes avantages. Aujourd'hui, les « minorités ethniques visibles » mais demain : les homosexuels, les obèses, les seniors, les chauves etc. Non seulement ce serait injuste mais en plus inefficace.

Avec la politique des quotas, il y a une rupture d'égalité, au nom de cette même égalité, puisque les Hommes n'ont plus les mêmes droits, selon qu'ils sont blancs ou noirs, hommes ou femmes... Elle crée un processus inévitable de surenchère des demandes sociales.

La discrimination positive renforce le communautarisme puisqu'elle catégorise les individus et ne privilégie pas le « vivre ensemble ». La République n'est-elle pas « une et indivisible » ? Selon l'abbé Sieyès « une loi commune et une représentation commune, voilà ce qui fait une nation » -*Qu'est-ce que le Tiers Etat ?*-

Voter est un droit, se déplacer un devoir

Se rendre aux urnes et y déposer un bulletin est l'acte le plus visible et le plus symbolique de l'exercice de la citoyenneté. L'individu étant en effet détenteur d'une fraction de la souveraineté nationale.

Depuis un certain nombre d'années, les élections, notamment nationales, sont marquées par un taux d'abstention endémique, croissant. La démocratie et la légitimité des pouvoirs sont alors remises en question.

Si les spécialistes ne cessent de s'intéresser au phénomène, un certain nombre de mesures ont été prises par les gouvernements afin de faciliter la participation électorale telle que notamment l'inscription d'office des jeunes électeurs dès leur majorité. Ces mesures restent cependant insuffisantes et se pose la question du vote obligatoire.

En France, l'inscription sur les listes électorales est obligatoire. Le vote ne l'est pas. Son exercice est facultatif. Il repose en effet sur la volonté de chaque citoyen. Aujourd'hui, l'obligation de voter s'applique uniquement pour les élections sénatoriales, qui ne sont pas élus au suffrage direct. Le vote obligatoire existe dans certains pays tels qu'en Belgique, Grèce, Turquie, Australie, ou encore au Luxembourg.

Il importe de rendre les citoyens

responsables par une prise de conscience renforcée de leurs droits et devoirs. Les électeurs doivent devenir des acteurs responsables. Exercer cet acte civique c'est aussi prouver pour chaque individu son attachement à son pays. Il s'agit de rendre au vote toute sa solennité. Par conséquent, le droit de vote doit être accompagné d'une obligation légale de l'exercer.

En contrepartie, le vote blanc doit avoir une reconnaissance et une valeur juridique. Son instauration serait une conséquence logique du vote obligatoire. Le code électoral lui donne une existence sans pour autant lui conférer une quelconque valeur légale. Il assimile les bulletins blancs aux bulletins nuls et exclut leur comptabilisation des suffrages exprimés.

Contrairement à l'abstention, ce vote doit être analysé comme un acte positif. Un bulletin blanc n'est ni une abstention, ni un bulletin nul. Il marque au contraire un choix, une volonté politique déterminée, de participer au vote. L'électeur n'est pas un abstentionniste car il fait l'effort de se déplacer aux urnes. Il accomplit son devoir civique en participant au scrutin mais

n'opère pas de choix entre les options qui lui sont proposées. Le vote blanc constitue en soi un mode d'expression.

Cette reconnaissance du vote blanc, comme suffrage exprimé, ne modifierait pas l'équilibre de nos institutions, bien au contraire. Elle constituerait un rempart non seulement contre le vote extrémiste mais également contre l'abstentionnisme.

Elle est nécessaire pour la démocratie et permettrait de reconnaître les électeurs dans leur diversité et de mieux prendre en considération l'expression de leur volonté.

Le CNI prône depuis longtemps la prise en compte des bulletins blancs dans les suffrages exprimés dans le cadre de l'instauration d'un vote obligatoire. Depuis une vingtaine d'années, le vote en faveur des extrêmes progresse au même rythme que les abstentionnistes, ce qui représente environ 50 % des inscrits. Ne pas tenir compte des mécontents du système, c'est considérer que leur avis n'est pas bon, et que dès lors ils n'ont pas le droit à la parole. Si l'on va voter, si l'on se déplace jusqu'aux urnes, est-ce réellement par abstention ? Est-ce réellement pour ne rien dire, ne rien signaler ?

>>>

La gestion participative de l'entreprise

L'objectif des entreprises est de faire du profit, des bénéfices et si la grande majorité d'entre elles en réalise il s'agit d'une excellente nouvelle et non pas comme certains le stigmatisent « scandaleux, voire immoral ». La question de leur redistribution et de leur usage entre investissements, baisses des prix pour les clients, ou surtout l'amélioration des rémunérations pour les salariés pose par contre débat. En effet, l'entreprise peut-elle afficher des bénéfices, reverser des stock-options surréalistes et, dans le même temps, négocier des augmentations salariales qui resteront dérisoires ? La question est délicate mais trouve sa réponse dans le principe de la gestion participative.

Initiée par le Général de Gaulle en 1959, la gestion participative associe les salariés, et non les syndicats, à la gestion et au résultat de leur entreprise. Elle initie ainsi les salariés au fonctionnement de l'économie et des entreprises. Tout simplement à la culture de l'entreprise.

Lors de la discussion du vote de la loi « pour le développement de la participation et de

l'actionnariat salarié », le Sénateur Serge Dassault a proposé de favoriser le développement de la participation et notamment d'instituer la règle des trois tiers ; principe qu'il applique depuis trente ans chez Dassault Electronique et Dassault Aviation. La règle des trois tiers vise notamment à instaurer une nouvelle formule légale de calcul selon laquelle le bénéfice après impôt serait réparti en trois tiers : un tiers pour les actionnaires, un tiers pour les investissements et un tiers pour les salariés au titre de la participation. Ceux-ci se verraient donc attribuer 33 % du bénéfice au lieu de 10 % actuellement.

Ce principe réconcilierait ainsi le capital et le travail. Le climat social est important dans la réussite de l'entreprise. Les conflits paralysent effectivement son dynamisme. La gestion participative permettrait que les sommes versées aux salariés au titre de la participation soient au moins équivalentes aux dividendes

perçus par les actionnaires. Elle cherche à remplacer une situation conflictuelle par une situation participative puisqu'elle associe les salariés aux résultats de l'entreprise.

Cet amendement n'a cependant pas été retenu dans la mesure où des accords dérogatoires de participation permettent déjà d'aller au-delà de la formule légale.

“Réconcilier le capital et le travail”

Au cours de sa campagne, Jean-Michel Jardry a repris très justement une phrase prononcée par Jean-Paul II en 1986, « l'Homme est le sujet et non l'objet de la politique ». Ce principe de gestion participative permet le passage d'un libéralisme dur, provoquant de nombreux conflits sociaux à un libéralisme dit « tempéré ». L'efficacité économique, la satisfaction du client, l'harmonisation des relations travail / capital dans l'entreprise sont les maîtres mots de la gestion participative.



La question interdite : le libre échange intégral et mondial atteint-il ses limites ?

A l'époque de Ricardo au XIX^{ème} siècle, le libre échange contentait tout le monde. Les vins portugais s'échangeaient dans les mêmes termes avec les draps anglais, chaque pays s'enrichissait et l'équilibre commercial entre les nations était maintenu, si nous ramenons la situation à l'époque actuelle, nous pourrions retrouver la Chine productrice des deux marchandises à un tarif inférieur de 50%, que deviendraient le Portugal et l'Angleterre devant un tel bouleversement ?

Cet exemple permet de poser la « question interdite » de la campagne présidentielle, devons-nous prendre conscience que le libre échange intégral et mondial atteint ses limites, que ses avantages sont pulvérisés par ses inconvénients et qu'il est temps de réagir par des mesures audacieuses qui vont des parades protectionnistes, aux quotas, la préférence communautaire, en organisant

des zones continents avec des frontières bien définies comme l'Europe à 27.

Dans le long terme, la mondialisation, nous assurait-on, créera des millions d'emplois. Pour l'instant elle provoque des vagues de licenciements. Selon le mot du plus célèbre économiste du XX^{ème} siècle -Lord Keynes- dans le long terme nous serons tous morts. Il est intéressant de rappeler les positions du prix Nobel d'économie Maurice Allais, libéral et européen convaincu mais hostile au "laisser-fairisme".

En novembre 1992 : le libre-échange n'est pour les Etats-Unis qu'un cheval de bataille hypocrite pour défendre leurs intérêts. En novembre 1993, problème majeur pour la France, le sous-emploi de 1970 à 1993 est passé de 530 000 à 4 700 000, soit 800% d'augmentation. Solution proposée par le Gatt, le FMI, la Banque mondiale, l'OCDE : une

libéralisation mondiale des échanges." C'est une idée fautive susceptible d'engendrer de grands malheurs " écrit Maurice Allais.

En décembre 1994, le parlement européen donne son feu vert à la libéralisation du commerce mondial. En septembre 1996, Albin Chalandon déclare : "Nos dirigeants vantent les bienfaits de la mondialisation mais se gardent bien d'en révéler les servitudes." En novembre 1996 le Nobel déclare : "La mondialisation précipitée et anarchique ne peut qu'engendrer partout chômage, injustices, désordres et instabilité. La France s'autodétruit." Le 20 janvier 2000, il poursuit : "dans un monde de libre-échange, la compétition de milliards d'hommes des pays à bas salaires ne peut qu'entraîner inexorablement dans les pays développés un nivellement des salaires vers le bas et une exploitation du sous-emploi, la destruction de l'industrie, et

la destruction de la croissance". En novembre 2002, Maurice Allais disait qu'une société libérale humaniste ne saurait s'identifier à une société laxiste, laisser-fairiste, pervertie, manipulée ou aveugle.

En novembre 2005, une étude d'Euler filiale

d>Allianz, conclut que l'accélération de la concurrence mondiale fait peser une menace accrue sur l'économie des pays riches... Pour conclure et faire réfléchir les grands partis aux Présidentielles, je me permets de rappeler que l'Europe vient de créer un fonds européen pour les victimes

de la mondialisation et la France par l'intermédiaire de sa Ministre Mme Lagarde tient à faire la même chose en France ! Autant de témoignages qui placent cette question au cœur du débat présidentiel qui s'en tient aujourd'hui bien éloigné !



Les autres propositions :

- Promouvoir la famille institutionnelle ;
- Créer une caisse d'allocations chômage pour les travailleurs indépendants ;
- Préserver les PME-PMI mais leur permettre aussi de se développer ;
- Subventionner l'embauche à plein temps des salariés peu qualifiés en versant une prime aux entreprises ;
- Remettre le principe de la préférence communautaire agricole et industrielle au premier plan ;
- Refuser la culture des OGM en plein champ et défendre les essais en laboratoire ;
- Créer une université de la mer. La mer est en effet un réservoir d'opportunités dans de nombreux domaines : l'océanographie, la sécurité, l'écologie, l'agroalimentaire sans oublier les nouvelles énergies marines ;
- Développer un libéralisme tempéré, une mondialisation équitable ;
- Redonner à l'économie des principes de base comme l'éthique et la morale.

Actualité

Les promesses d'Hollande...

Imaginer le dirigeant du parti socialiste, François Hollande, à Bercy nous donne des sueurs froides... Il a décidé de placer les impôts au cœur de la campagne présidentielle en nous promettant une avalanche d'impôts supplémentaires tels que la suppression des baisses d'impôt et du bouclier fiscal, la création d'une nouvelle CSG pour les retraites, de nouvelles taxes pour les entreprises... Tandis que la candidate socialiste lui a sèchement rétorqué : « Il n'y aura pas de fiscalité nouvelle qui décourage le travail ou l'effort ». Que doivent penser les Français ?

François Hollande a jeté le masque. Il annonce crûment aux Français ce que sera le retour de la gauche au pouvoir. Après les 35 heures, voici l'indigestion fiscale. Il ignore certainement le niveau des prélèvements obligatoires qui est déjà prohibitif...

Le projet socialiste a annoncé clairement la remise en cause de la totalité des baisses qui ont été mises en place par Jacques Chirac pendant l'ensemble de son quinquennat.

Alors que les partis socialistes européens se sont modernisés et ont rompu avec les théories marxistes ; le parti socialiste

persiste et signe : cette rupture n'est pas d'actualité en France. Nous assistons purement et simplement au retour de la lutte des classes. Les riches contre les pauvres. Le capital contre le travail. Il s'agit d'une vision marxiste de la société que nous propose François Hollande, où tout espoir de gagner plus est mis à mal et dont le niveau de richesse socialement acceptable ne doit pas excéder les 4 000 €. Peu importe le nombre de foyers fiscaux concernés. C'est la décision en elle-même qui pose problème même si ce sont aux salariés de la classe moyenne à qui on demande de faire toujours des efforts supplémentaires. Les Français n'ont cependant pas le sentiment de bénéficier d'un traitement de faveur en matière fiscale. Bien au contraire.

Ces ambitions socialistes visent à faire de la France un pays qui ignore la concurrence internationale et fragilise ses entreprises, ses emplois pour essayer de s'attirer les sympathies de la gauche anti-libérale, à savoir l'extrême gauche.

L'augmentation des prélèvements fiscaux ne réglera en rien la situation économique de notre pays. Pis, elle ne

fera que l'aggraver. La pression fiscale est décourageante.

Le dynamisme de notre économie résultera de l'allègement de tous les prélèvements fiscaux. Pourquoi ne pas inscrire le principe du bouclier fiscal dans la constitution ? Les efforts consentis, ces dernières années, en matière de baisse de la fiscalité doivent être poursuivis et accentués, notamment en **exonérant la résidence principale de l'assiette de l'ISF, supprimant les droits de succession.** Parallèlement, la baisse des impôts devra aussi être financée par la réduction des dépenses publiques et une meilleure gestion.

François Hollande ne reprend que les recettes habituelles du programme du parti socialiste : hausse des impôts, augmentation de la dépense publique et non maîtrise de la dette, régularisation universelle des sans papiers et non contrôle de l'immigration. Quant au bilan, on le connaît déjà : hausse du chômage et de la précarité, hausse de la délinquance, explosion de la dette publique, faillite du système éducatif, dévalorisation de la valeur travail (35 h), immigration non contrôlée...



Attaquer les élections législatives comme un trait d'union avec la Présidentielle.

« *L'Indépendance ne se monnaie pas. L'Indépendance est un état d'esprit. L'Indépendance c'est la liberté de s'exprimer et d'agir en conformité avec ses convictions. Indépendants nous le sommes depuis plus d'un demi-siècle. Souvent à contre courant, nous sommes imperméables aux modes toujours éphémères, aux pressions émanant de minorités agissantes. Un seul souci nous guide : faire primer la liberté et la responsabilité individuelle sur les mécanismes collectifs impersonnels. La liberté fait toujours un peu peur, elle dérange, raison de plus pour lui être fidèle.*

Le CNI présentera ses candidats, comme il l'a toujours fait, aux prochaines législatives. Ce n'est ni un scoop, ni une menace mais un fait clairement établi et que j'ai annoncé ». Voici ci-dessous le portrait de ces premiers candidats.

Vous découvrirez les autres dans les prochaines Lettres du CNI.

Annick du Roscoät



- Dominique Fachon :

Présidente de la Fédération Somme, Conseiller municipal d'Amiens.
Une femme d'action et de terrain.
Candidate CNI dans la 1^{ère} circonscription de la Somme (80).



- Bernard Beaudet :

Secrétaire général du CNI, Président de la Fédération de l'Essonne et Conseiller municipal d'Evry.
L'expérience et l'écoute au service de ses concitoyens. Candidat CNI dans la 1^{ère} circonscription de l'Essonne (91).



- Christian Vanneste :

Député sortant, Fédération CNI du Nord.
Un député courageux, fidèle à ses convictions profondes, qui réclame la volonté de dire et la volonté d'agir. Candidat CNI dans la 10^{ème} circonscription du Nord (59).



- Pascal Havard :

Président de la Fédération CNI du Loir-et-Cher et Conseiller expertise en lutte anti-acridienne (FAO).
Homme d'expérience et fidèle à ses convictions, il est candidat dans la 3^{ème} circonscription du Loir-et-Cher (41).



- Jérôme Rivière :

Député sortant, Fédération des Alpes-Maritimes.
Un député actif, attaché à la liberté de parole.
Candidat CNI dans la 1^{ère} circonscription des Alpes-Maritimes (06).



- Olivier Bondois :

Membre de la Fédération de la Somme.
Fidèle à ses engagements et sa famille politique, il est candidat dans la 2^{ème} circonscription de la Somme (80).



- Daniel Dufrenay :

Président de la Fédération CNI de la Savoie.
Maire et Conseiller général de La Chambre.
Au service et à l'écoute de ses concitoyens.
Candidat CNI dans la 3^{ème} circonscription de la Savoie (73).



- Alain Chailloux :

Président de la Fédération de la Charente et Conseiller municipal de Gond-Pontouvre.
Défenseur infatigable de sa région et soucieux de défendre ses idées et valeurs auxquelles il croit, il est candidat dans la 1^{ère} circonscription de la Charente (16).



- Jean-François Arthur :

Adjoint au maire d'Orvault, ancien Président de la CAF 44, Secrétaire départemental du CNI de la Loire-Atlantique.
Un homme convivial, de terrain et de convictions. Candidat CNI/UMP dans la 8^{ème} circonscription de Loire-Atlantique (44).



- Bruno Escaffre :

Adjoint au maire de Sète et membre de la Fédération de l'Hérault. Homme de terrain à l'écoute de ses concitoyens, il est candidat dans la 7^{ème} circonscription de l'Hérault (34).

La lettre du CNI

6, rue Quentin Bauchart 75008 PARIS - Tél : 01 47 23 47 00 - Email : secretariat@cni.asso.fr
N° de Com. paritaire : 1005 P 107 10 - ISSN : 1776 - 2278

Directeur de la publication Annick du Roscoät
Directeur de la rédaction Bernard Beaudet
Coordinatrice de la rédaction Anne Guillemoto

Imprimeur : EMENDO 44 rue du Mal de Lattre de Tassigny 91100 Corbeil-Essonnes
Conception et réalisation : AGENCE MP - Tél 03 44 86 26 60 - RCS Compiègne B 331 944 512

Cette « Lettre du CNI »
est la vôtre.

Vos articles, suggestions
ou observations sont les bienvenus.
N'hésitez pas à les faire parvenir
au siège du CNI.